SPECTRE D'EFFICACITÉ

AXIAL ONE SUR TRITICALE

GRAMINÉES ANNUELLES

Mis à jour le :23/5/2013

>95%	Très efficace	50 - 85%	Moyennement efficace	Pas d'information	Pas de référence
85 - 95%	Efficace	<50%	Efficacité insuffisante		

GRAMINÉES ANNUELLES	2-3 feuilles	Début à mi-tallage	Fin tallage à redressement	Montaison
Agrostis jouet du vent	1 L/ha	1 L/ha	1 L/ha	1 L/ha
Folle-avoine (*)	1 L/ha	1 L/ha	1 L/ha	1 L/ha
Phalaris	1 L/ha	1 L/ha	1.3 L/ha	1.3 L/ha
Ray-grass sp.	1 L/ha	1 L/ha	1.3 L/ha	1.3 L/ha
Vulpin des champs	1.3 L/ha	1.3 L/ha	1.3 L/ha	1.3 L/ha

(*) Commentaire

Folle-avoine : En cas de fortes infestations ou de levées échelonnées, préférer une application fractionnée : 0,65 l/ha au cours des levées puis 0,65 l/ha à la fin des levées.

Ces renseignements ne peuvent en aucun cas se substituer à votre avis de professionnel ou à celui d'un conseil en agronomie ainsi qu'à une observation au champ.
Le produit présenté peut s'utiliser seul, en programme, en association. Avant toute utilisation, reportez-vous bien à l'étiquette du produit.

syngenta.

Syngenta Agro S.A.S. 1, avenue des Prés - CS 10537 - 78286 Guyancourt Cedex. Tél. : 01 39 42 20 00 ; Fax : 01 39 42 20 10.
Capital social : 22 543 902,80 Euros ; SIREN 433 886 934 RCS Versailles - 433 886 934 RSAC Versailles - Identification TVA FR 63 433 886 934. Agrément IF01749 : distribution de produits phytophar
AXIAL One® - AV 2110095 - Composition : 11.25 g/l cloquintocet-mexyl * + 45 g/l pinoxaden ** + 5 g/l florasulame *** - Xi Irritant N Dangereux pour l'environnement
® Marque enregistrée et * substance active dune société du groupe Syngenta. ** substance active brevetée d'une société du groupe Syngenta. *** substance active brevetée par Dow AgroSciences.
Dangereux, respecter les précautions d'emploi. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.